



ARRÊTÉ N° AN06020260819947 AN06020260819947

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-34, L452-35

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à BEAUVAIS le 19/08/2026

M Olivier SAYAG , pour le Président par délégation le DGS

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

CDG FPT de l'Oise

2 RUE JEAN MONNET - PAE DU TILLOY - BP 20807 60008 BEAUVAIS - Tél. : 0344062260

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V060260804000843001	Ingénieur, Ingénieur principal	une ou un chef de service flotte de véhicules et parc matériel	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	BEAUVAIS	04/08/2026	03/10/2026
V060251028000952001	Rédacteur	Responsable administratif polyvalent (h/f)	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	5h00	SIRS DU RPC DE ROMESCAMPS	12/11/2025	01/02/2026
V060250808000408001	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, Auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture	Poste vacant temporairement suite à autres congés (congé ordinaire, congé maternité, CITIS...)	35h00	VERBERIE	08/08/2025	07/10/2025